

JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

**Associations**

**Fondations d'entreprise**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Fondations partenariales**

---

**Annonce n° 17**  
**03 - Allier**  
**ASSOCIATIONS**  
**Créations**

Déclaration à la sous-préfecture de Vichy  
**ARTHUR.**

*Objet* : faire changer le regard sur la différence, œuvrer pour développer le bien vivre ensemble ; développer des liens sociaux, faire connaître arthur raymond (nommé ci-après arthur) et le syndrome d'angelman à travers l'organisation de diverses manifestations ou en participant à des manifestations ; organiser diverses manifestations (sportives, culturelles, musicales, festives) afin de collecter des fonds (par tous les moyens autorisés par la loi et en lien avec les manifestations) dédiés à financer tout ce qui sera en rapport avec le bien être, la santé, l'évolution d'arthur (location, achat de matériel, formations des parents, thérapies alternatives, rééducations non prises en charge, hébergement, transport, aménagement de l'environnement, loisirs, répit, garde etc... ) ; préparer l'avenir d'arthur ; soutenir l'association française du syndrome d'angelman (afsa) et reverser librement et en fonction des sommes récoltées, des fonds pour la recherche sur le syndrome d'angelman ; informer, orienter, aider, soutenir les familles touchées par le handicap ; informer le grand public sur cette maladie rare

*Siège social* : 110, route de Chassignol, 03300 Cusset.

*Date de la déclaration* : 5 décembre 2018.